

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 28 février 2012 à 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc les membres suivants :

Monsieur Claude Béland
Monsieur Luc Gaudreault

Monsieur Yvon Geoffroy

Ainsi que madame Isabelle Thiffeault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Luc Gaudreault participe à distance par vidéoconférence de l'école secondaire Champagnat à La Tuque.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

SONT AUSSI PRÉSENTS,

Monsieur Serge Carpentier Directeur général adjoint et secrétaire général
Monsieur Richard Boyer Directeur des Services des ressources humaines

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 35 0212 : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0212-01 soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 36 0212 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 24 janvier 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0212-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

Consécutivement, monsieur Richard Boyer recommande de donner suite à une demande présentée par un membre du personnel et une résolution est adoptée en ce sens.

Congé sabbatique
à traitement différé

RÉSOLUTION CE 37 0212 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel a demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective la concernant, à madame Suzanne Jutras, enseignante au préscolaire, à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2013-2014, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 30 janvier 2012.

Adopté unanimement

À 18 h 35, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 38 0212 : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE


